

GUIDE DE COMPLÉTION DU FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES ET DÉPISTAGE COVID-19

Ce guide s'adresse aux intervenants qui rempliront le formulaire.	
Titre du formulaire	COLLECTE DE DONNÉES ET DÉPISTAGE COVID-19
Numéro du formulaire	FOR-15-880
Numéro du code à barres	MR60659
Date d'entrée en vigueur	2020-12-17
Titre du formulaire	COLLECTE DE DONNÉES ET DÉPISTAGE COVID-19 EN CDD
Numéro du formulaire	FOR-15-1048
Numéro du code à barres	MR60967
Date d'entrée en vigueur	2020-12-17

MISE EN CONTEXTE

Ce guide de complétion se veut un aide-mémoire pour les intervenants qui doivent remplir les formulaires de collecte de données et de dépistage de la COVID-19. Certaines consignes du guide de complétion ne concernent que le FOR-15-880, celles-ci sont identifiées.

Ce guide est complémentaire à la RPP-16-003 *Règle des pratiques professionnelles pour effectuer le test de dépistage du virus du SARS-CoV-2 dans les cliniques désignées COVID-19, les CHSLD et les services dans la communauté pour la clientèle adulte et pédiatrique* et aux ordonnances collectives pour l'initiation du test diagnostique du virus SARS-CoV-2 (OC-15-022, OC-15-023, OC-15-025). Les intervenants doivent se référer à la RPP ou à l'ordonnance collective appropriée selon le secteur d'activité pour connaître les directives spécifiques relatives à la réalisation du test de dépistage.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

TRANSMISSION PAR COURRIEL DU RÉSULTAT SI NÉGATIF

Le CIUSSS MCQ communiquera avec l'utilisateur pour l'informer de son résultat et des conseils d'usage. La communication se fait idéalement par courriel lorsque le résultat est négatif et que l'utilisateur y consent :

- Présenter d'abord les éléments de risque à la communication d'information par courriel, inscrits sur le formulaire;
- Demander et documenter, s'il y a lieu, le consentement verbal de l'utilisateur en cochant à l'endroit prévu à cet effet;
- Noter et valider l'adresse courriel de l'utilisateur;
- En l'absence de consentement à la communication par courriel, informer l'utilisateur que la communication du résultat négatif peut se faire par téléphone.

**La communication d'un résultat négatif sera faite par la centrale d'appels, sauf s'il s'agit d'un travailleur de la santé du CIUSSS MCQ. La communication sera alors faite par le service de santé et sécurité au travail, soutien aux employés et qualité de vie au travail.*

INDICATIONS AU DÉPISTAGE COVID-19

- Identifier, en cochant les cases appropriées, les situations relatives aux indications de dépistage s'appliquant à l'utilisateur. Consulter la « NOTE 2 - Symptômes de la COVID-19 » du logigramme *Indicateurs et priorités de dépistage – COVID-19*, disponible au CIUSSS MCQ > COVID-19 > [Prélèvements et dépistages](#), pour identifier la présence de symptômes compatibles avec la COVID-19;
- Pour le FOR-15-880 uniquement : Dans la section catégorie populationnelle, spécifier le nom de l'installation ou de l'établissement, s'il y a lieu. Si l'utilisateur ne fait pas partie d'aucune catégorie populationnelle identifiée sur le formulaire, cocher « Autre » et spécifier la catégorie, soit :
 - Ressource de type familial (RTF);
 - Résidence à assistance continue (RAC);
 - Suivi à intensité variable (SIV);
 - Suivi intensif dans le milieu (SIM);
 - Équipe itinérance;
 - Centre de détention;
 - Centre de réadaptation jeunesse;
 - Centre de réadaptation en déficience physique.
- Déterminer la priorité de dépistage, en se référant au logigramme *Indicateurs et priorités de dépistage – COVID-19* disponible au CIUSSS MCQ > COVID-19 > [Prélèvements et dépistages](#);
- S'il s'agit d'un travailleur de la santé du CIUSSS MCQ, indiquer son numéro d'employé;
- S'il y a lieu, indiquer le milieu de travail, l'école ou le service de garde fréquenté par l'utilisateur.

**L'utilisateur âgé de moins de 3 mois présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 doit être dirigé pour une évaluation médicale préalable au dépistage.*

CHOIX DE LA MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT ET CONTRE-INDICATIONS

Le prélèvement par gargarisme est la méthode à privilégier, sauf dans quelques situations, énumérées dans le formulaire, où le prélèvement par écouvillonnage doit être privilégié (sauf si contre-indications).

- Identifier la présence ou non d'une situation où le prélèvement par écouvillonnage doit être privilégié, en cochant les cases appropriées;
- Identifier la présence de contre-indications au prélèvement par la méthode privilégiée (gargarisme ou écouvillonnage) ou confirmer l'absence de contre-indication, en cochant la (les) case(s) appropriée(s);
- Identifier la méthode de prélèvement retenue, en cochant la case appropriée : méthode par gargarisme, méthode par écouvillonnage oropharyngé / nasopharyngé ou méthode par écouvillonnage oropharyngé / nasal.

**Si l'utilisateur n'est admissible à aucune des méthodes de prélèvement ou s'il présente des signes et symptômes sévères (par exemple, respiration accélérée, essoufflement) affectant son état de santé général, ne pas procéder au prélèvement et diriger l'utilisateur vers un professionnel habilité à procéder à une évaluation (médecin, infirmière ou infirmière praticienne spécialisée).*

INTERVENTIONS

Réaliser les interventions selon les directives de la RPP-16-003 *Règle des pratiques professionnelles pour effectuer le test de dépistage du virus du SARS-CoV-2 dans les cliniques désignées COVID-19, les CHSLD et les services dans la communauté pour la clientèle adulte et pédiatrique* ou de l'ordonnance collective appropriée selon le secteur d'activité pour l'initiation du test diagnostique du virus SARS-CoV-2 (OC-15-022, OC-15-023, OC-15-025).

INTERVENTIONS (suite)

- Identifier toutes les interventions réalisées, en cochant les cases appropriées;
- Spécifiez le service ou le professionnel où est orienté l'utilisateur, s'il y a lieu, ainsi que la raison;
- Documenter toutes autres interventions ou informations pertinentes dans la section « notes complémentaires ».

**L'analyse du prélèvement doit être identifiée au nom du médecin prescripteur, soit :*

- *Dre Marie-Josée Godi (13711), directrice de la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) au CIUSSS MCQ, pour les cliniques désignées COVID-19 et les services dans la communauté;*
- *Dre Lise-Andrée Galarneau (96258), infectiologue, officier PCI au CIUSSS MCQ, pour les autres secteurs d'activité.*

SIGNATURES

**La collecte de données préalable à l'admissibilité au prélèvement par écouvillon pour la COVID-19 n'est pas une activité réservée. Tandis que seuls les personnes et les professionnels autorisés par un arrêté ministériel peuvent déterminer l'admissibilité au test de dépistage et effectuer la technique du prélèvement par écouvillon sans ordonnance.*

- Une signature est requise par l'intervenant ayant déterminé l'admissibilité au test de dépistage, après avoir réalisé la collecte de données préalable ou avoir pris connaissance de la collecte de données réalisée par une tierce personne, ainsi qu'avoir porté un jugement clinique sur la situation de l'utilisateur à la lumière des indications de dépistage et des contre-indications aux méthodes de prélèvement pour le test de dépistage;
- Une signature est requise par l'intervenant ayant procédé au prélèvement par gargarisme ou par écouvillonnage. Il peut s'agir du même intervenant qui a déterminé l'admissibilité au test de dépistage, selon l'organisation du processus de dépistage dans le secteur d'activité.